

SAVOIR FAIRE Utiliser un défibrillateur



Notre commune est équipée de deux défibrillateurs. Ils se trouvent l'un dans l'entrée du Centre Culturel, l'autre près des vestiaires sportifs.

Un défibrillateur ne doit être utilisé par le grand public que lorsque la victime est en arrêt cardiorespiratoire c'est à dire qu' elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations et qu'elle ne respire plus.

Il convient alors

- * d'appeler les secours
- * de pratiquer dans un premier temps une réanimation manuelle : bouche-à-bouche et massage cardiaque.
- * Le recours à un **défibrillateur** est l'étape suivante pour relancer le cœur de la victime.

Compte tenu de la simplicité de son utilisation, toute personne est capable et peut utiliser le défibrillateur. Aucune formation ni prérequis ne sont nécessaires.

L'appareil est composé de deux électrodes à placer sur le thorax de la victime et d'un ordinateur qui analyse son rythme cardiaque. Il guide le sauveteur par des ordres simples et ne représente aucun danger, ni pour la victime, ni pour l'utilisateur...

C'est le défibrillateur qui détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime (fibrillation ventriculaire ou tachycardie ventriculaire sans pouls), et qui délivre un **choc électrique**, appelé défibrillation.

La défibrillation consiste donc à délivrer au travers du thorax via des électrodes, un choc électrique de haute intensité. L'objectif de la défibrillation est **de permettre au cœur de battre à nouveau normalement**.

